

Le 6 mai 2019

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Objet : Demande d'accès à l'information C-6666

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 4 avril 2019 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... le nombre de compteurs endommagés ayant dû être changés depuis 2009, sur une base annuelle, ainsi que les coûts associés à ces changements, sur une base annuelle.

- ... le nombre de cartes de communications endommagées dans des compteurs au cours des trois dernières années, sur une base annuelle, ainsi que les coûts engendrés afin de changer ces cartes, sur une base annuelle. »

En réponse à votre demande, vous trouverez en annexe, un tableau présentant les informations demandées. Pour le premier point de votre demande, nous vous informons que les coûts n'incluent pas le coût d'acquisition des compteurs car il constitue un renseignement de nature commerciale que nous traitons de manière confidentielle. Pour le deuxième point de votre demande, concernant le nombre de changement de compteurs pour cause de cartes de communications endommagées, nous vous informons que les coûts sont entièrement assumés par le fournisseur et font l'objet d'une entente de confidentialité. En conséquence des restrictions indiquées, nous invoquons les articles 21, 22, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, joints en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



7 Karine Charest

p. j.